

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription à la journée « Recherche et Retours d'expérience » organisée le 7 juin 2016 par le laboratoire CEREFIGE sont fixés comme suit :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	50 €	Enseignants – Chercheurs et Professionnels
Tarif réduit 1	20 €	Etudiants
Gratuité	0 €	

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire CEREFIGE et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 21 juin 2016



Pierre MUTZENHARDT